



An agency of the Government of Ontario
Un organisme du gouvernement de l'Ontario

Demande d'autorisation écrite de déficit

Programme de protection financière des producteurs de céréales

Coordonnées du demandeur			
Nom du demandeur	Numéro de téléphone	Numéro de télécopieur	
Adresse postale		Code postal	
Numéro de permis d'exploitant d'élevateur à grains		Date	
Emplacement de l'élevateur à grains			
Lot	Concession	Canton	Comté
Date d'entrée en vigueur et date d'expiration demandées pour l'autorisation écrite de déficit			
Date d'entrée en vigueur		Date d'expiration	
Quantité			
Tonnes	Valeur (par tonne) \$	Valeur totale (tonnes x valeur par tonne) \$	
Raison motivant l'autorisation écrite de déficit			
Veuillez expliquer la raison pour laquelle vous voulez obtenir une autorisation écrite de déficit			
Droit d'inscription exigible de 150 \$			
Montant inclus	Nom du représentant autorisé	Signature	
Décision (à l'usage interne d'Agricorp seulement)			
<input type="checkbox"/> Demande approuvée	Inspecteur en chef		Date
<input type="checkbox"/> Demande rejetée			
Sûreté approuvée reçue (à l'usage interne d'Agricorp seulement)			
Montant de la sûreté	Type de sûreté (p. ex., ligne de crédit)	N° de l'autorisation	Date
Date d'entrée en vigueur de l'autorisation	Date d'expiration de l'autorisation		Date de réception du rapport d'inspection

Les renseignements personnels inscrits sur les formulaires du programme sont recueillis en vertu de la Loi sur le grain. Ils serviront à déterminer l'admissibilité à l'octroi d'un permis de marchand. Les questions sur cette collecte de renseignements doivent être adressées à : Inspecteur en chef, Agricorp, C.P. 3660, succ. Centrale, Guelph (Ontario) N1H 8M4 1 888 247-4999 Téléc. : (519) 826-3367